

Possibilités d'aménagements pour les SHN :

Les étudiants **SHN inscrits sur (Liste A)** peuvent bénéficier notamment :

- du tutorat enseignant individualisé (un enseignant de la filière est le référent pour l'accompagnement pédagogique de l'étudiant),
- de l'étalement de la durée du cursus,
- de l'adaptation du calendrier des examens,
- de preneurs de note,
- de soutien enseignant (cours de soutien réalisé par un enseignant),
- du tutorat étudiant (cours de soutien réalisé par un étudiant),
- d'une dispense d'assiduité,
- du changement de groupe de travaux dirigés et de travaux pratiques,
- de la validation de l'option sport sur son statut SHN*,
- de l'accès aux équipements sportifs universitaires (salles de musculation) en se conformant aux règlements desdites installations**.

Les étudiants **SBN sur liste B** peuvent bénéficier notamment :

- d'une dispense d'assiduité (adaptée à la formation suivie) ;
- d'un changement de groupe de travaux dirigés et de travaux pratiques ;
- de la validation de l'option sport sur son statut SBN* ;
- de l'accès aux équipements sportifs universitaires (salles de musculation) en se conformant aux règlements desdites installations**.